



## DÉPÔT PATRONAL S3

### Grandes orientations du dépôt du CPNCF

Le [dépôt du CPNCF](#) se déploie autour de trois grandes orientations :

#### 1. Faire face à la rareté de la main-d'œuvre

##### Pallier ou atténuer les effets de la rareté de personnel

- Revoir certaines dispositions relatives à la détermination des besoins de la main-d'œuvre.
- Revoir certaines dispositions relatives à l'affectation du personnel.
- Revoir les notions de poste.
- Revoir des dispositions relatives au cumul de postes ou d'affectations.
- Revoir les dispositions concernant l'octroi des congés.
- Revoir certaines modalités applicables aux libérations syndicales.
- Revoir certaines dispositions relatives à l'assurance salaire.
- Revoir la disposition relative à la détermination des vacances d'une salariée ou d'un salarié qui quitte le CSS à la date de sa retraite.

##### Assurer le suivi des travaux du comité sur les statuts d'emplois

- Revoir les dispositions concernant les statuts d'emplois.

#### 2. Favoriser la réussite de tous les élèves

##### Réviser certaines dispositions relatives aux mouvements de personnel pour assurer une plus grande stabilité et améliorer la qualité des services

- Limiter les mouvements de personnel.
- Revoir les dispositions concernant les promotions.
- Revoir les dispositions concernant les modalités relatives à l'affichage.

- Revoir les dispositions concernant le surcroît de travail.
- Revoir les dispositions concernant la période d'essai.
- Revoir les dispositions concernant la période d'adaptation.
- Permettre l'affectation temporaire lors du retour au travail d'une salariée ou d'un salarié en cours d'année. Faciliter le développement des compétences
- Mettre en œuvre des moyens afin de valoriser et favoriser le développement des compétences et le maintien de celles-ci.

#### 3. Accroître la flexibilité de la gestion administrative

##### Revoir certaines dispositions de façon à les clarifier, les alléger et les adapter aux réalités d'aujourd'hui

- Revoir les dispositions relatives aux heures et à la semaine de travail.
- Revoir les dispositions relatives aux heures supplémentaires.
- Revoir les dispositions relatives à la période de repos.
- Revoir certaines dispositions relatives aux mesures disciplinaires.
- Revoir certaines dispositions relatives au régime d'assurance salaire.
- Revoir les clauses touchant le maintien des droits acquis.
- Revoir certaines dispositions pour les actualiser à la réalité du monde du travail d'aujourd'hui.

##### Optimiser les relations entre les parties

- Revoir la procédure de règlement des griefs et de médiantes.
- Revoir les dispositions concernant la documentation, la communication et la consultation entre les parties.
- Privilégier le virage numérique, notamment pour la transmission de documents ou d'information.

## Intentions du CPNCF

Le CPNCF dit entamer la présente ronde de négociation avec ouverture, dans un esprit de recherche de solutions conjointement avec la partie syndicale.

Nous constatons que pour certains enjeux, nous partageons les constats soulevés, pourtant, les objectifs pour y remédier ne sont pas à la hauteur selon nous pour valoriser le personnel de soutien scolaire, contrer la pénurie de main d'œuvre et améliorer la qualité des postes.

En effet, la partie patronale mentionne vouloir revoir les dispositions concernant :

- L'octroi de congés;
- L'assurance-salaire;
- L'affectation du personnel et modalité relatives à

l'affichage;

- La période d'essai et d'adaptation;
- Les heures et à la semaine de travail;
- Les heures supplémentaires.

La partie patronale propose des demandes de récupération, souvent identiques à la dernière ronde de négociations.

### La FPSS-CSQ maintient le cap sur vos préoccupations

Le dépôt syndical vise l'amélioration des conditions de travail en abordant plusieurs thèmes présentés dans l'info-négo du mois d'octobre et nous poursuivons en ce sens.

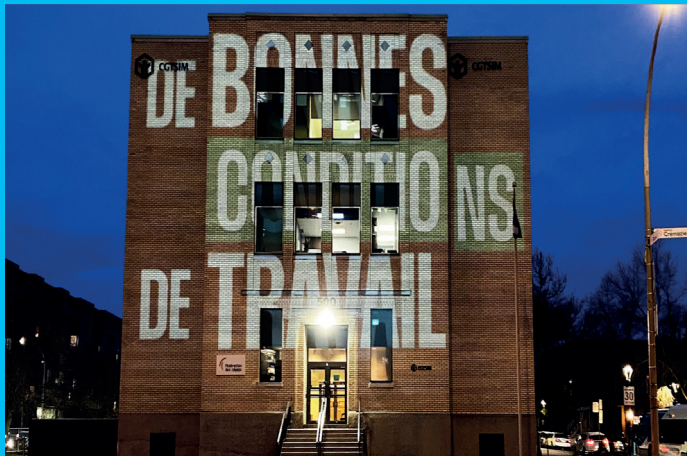
*Votre équipe de négo*

### Les offres salariales du gouvernement

#### 9 % d'augmentation sur 5 ans

- An 1 : 3 % au 1er avril 2023;
- An 2 : 1,5 % au 1er avril 2024;
- An 3 : 1,5 % au 1er avril 2025;
- An 4 : 1,5 % au 1er avril 2026;
- An 5 : 1,5 % au 1er avril 2027.

Un montant forfaitaire de 1 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.



## Proposition syndicale

En ces temps de pénurie de main-d'œuvre, la meilleure façon pour les centres de services scolaires d'être considérés comme étant des employeurs attrayants est de s'assurer que leur personnel occupe des postes de qualité. Cette ronde de négociations doit résulter à une bonification importante des conditions de travail afin d'être concurrentiels avec les autres secteurs d'activités pour non seulement attirer une main-d'œuvre qualifiée, mais également pour la maintenir en poste.

Pour ce faire, nous proposons, notamment, la création de postes comportant des horaires de travail continus et ayant le plus grand nombre d'heures de travail possible, de la souplesse dans la prise de congé, une meilleure conciliation famille-travail, l'élimination de la précarité et du travail à forfait et la valorisation du personnel de soutien scolaire.

Les enjeux que nous avons présenté à la partie patronale se rapportent aux thèmes suivants :

- 1. Améliorer notre qualité de vie par le travail;**
- 2. Améliorer les conditions d'exercice de nos tâches;**
- 3. Améliorer notre pouvoir d'influence sur l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines;**
- 4. Améliorer notre perspective de carrière chez l'employeur**